

> Médecins spécialistes

## Nouvel élément de contexte – Plateau technique

Vous pouvez dès maintenant utiliser l'élément de contexte **Second supplément d'honoraires de plateau technique** lorsque vous facturez un 2<sup>e</sup> supplément d'honoraires de plateau technique le même jour pour un patient (codes de facturation **01097**, **01098** et **01099**) ([règle 41](#) du *Préambule général*). Ainsi, le calcul préliminaire de celui-ci tiendra compte de l'application du demi-tarif (3<sup>e</sup> par. de la règle 41). Lors de la facturation de plateaux de niveaux différents, le service considéré comme le second est celui ayant le tarif le moins élevé. Votre état de compte en sera simplifié, puisque vous ne verrez plus d'ajustements sur vos honoraires.

### Rappel

Vous pouvez facturer un maximum de 2 suppléments d'honoraires de plateau technique par patient, par jour, en cabinet privé. De plus, pour avoir droit au paiement de ces 2 suppléments, vous devez avoir rendu au moins 2 [services différents visés par un supplément d'honoraires](#).

c. c. : Agences de facturation commerciales

#### Courriel et site Web

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels)

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)